



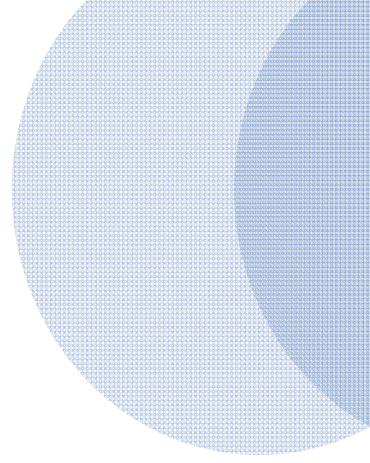
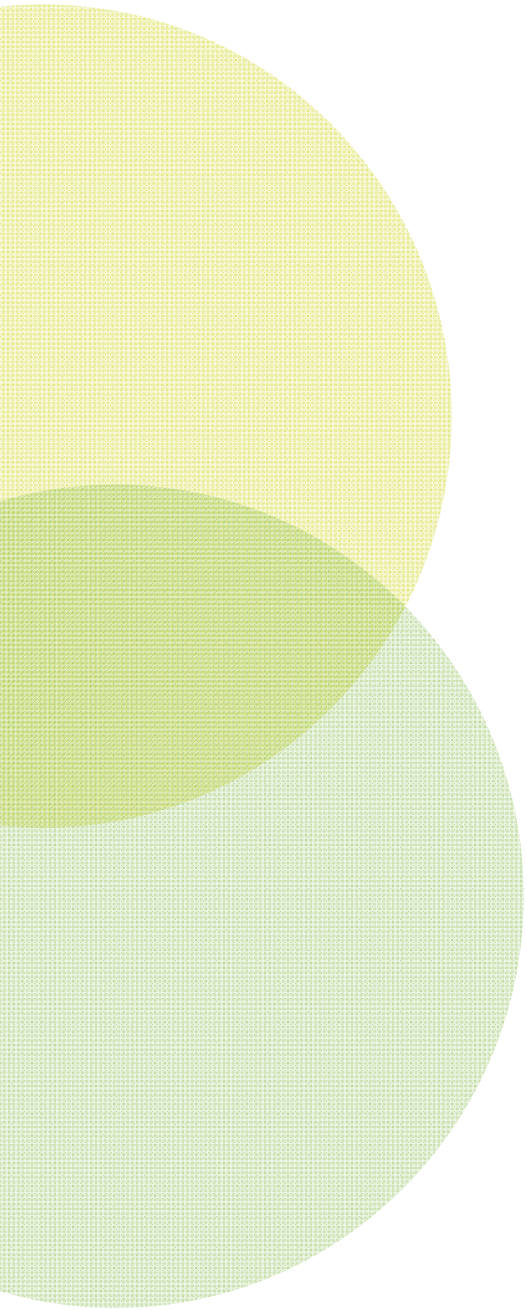
Le Plan Rhône 2015-2020

Dossier
de presse



en partenariat avec





Sommaire

LE PLAN RHÔNE.....	5
- La stratégie.....	5
- Les outils financiers.....	6
- Les engagements financiers du Plan Rhône 2015-2020.....	6
- La gouvernance.....	8
- Les parties prenantes.....	9
BILAN DU PLAN RHÔNE 2007-2013.....	11
ANNEXES.....	15
- Liens utiles	

Fiches

Volet INONDATIONS : protéger les riverains du Rhône et de la Saône

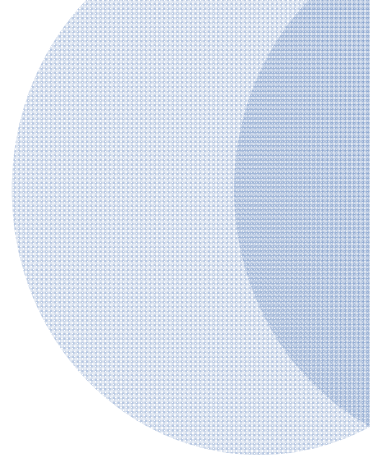
Volet QUALITE DES EAUX, RESSOURCE & BIODIVERSITE : le bon état du Rhône et de la Saône, un atout pour les territoires

Volet TRANSPORT FLUVIAL : favoriser le report modal et promouvoir la voie d'eau.

Volet TOURISME : un potentiel de développement économique autour du Rhône et de la Saône, source de cohésion et de richesse

Volet ENERGIE : contribuer au succès de la transition énergétique

DYNAMIQUES ET INNOVATIONS TERRITORIALES ET SOCIETALES



Le Plan Rhône

Par nombre de ses caractéristiques, le Rhône constitue incontestablement une exception parmi les grands cours d'eau français.

Fleuve puissant, il est depuis l'antiquité un axe majeur de circulation et de développement.

Aménagé depuis plusieurs siècles, pour la navigation puis pour la production hydroélectrique, le Rhône a vu sa vallée se métamorphoser avec des bouleversements profonds et durables.

Les aménagements du XX^{ème} siècle, suivis d'une longue période sans crue,

ont entretenu l'illusion d'un Rhône "domestiqué". Mais les crues majeures survenues au début des années quatre-vingt dix et des années deux mille, provoquant de lourdes conséquences humaines et matérielles, avec des dégâts de l'ordre du milliard d'euros, ont réveillé la mémoire du risque inondation et accéléré la demande publique d'une politique globale de prévention des inondations. Le Rhône et sa vallée occupent une place éminemment stratégique, tant au plan européen, national que local.

Les nombreux enjeux des territoires dont le Rhône est le dénominateur commun ont conduit les acteurs en charge de leur développement à vouloir disposer d'un outil fédérateur, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable : le Plan Rhône.

Celui-ci doit permettre tout à la fois d'exploiter au mieux les potentialités de ce territoire commun, de gérer les contraintes auxquelles il est soumis et de préserver ses richesses environnementales et le cadre de vie de ses habitants.

Cette stratégie est élaborée en 2004 dans le cadre d'un partenariat entre l'État, représenté par le préfet coordonnateur de Bassin, préfet de la région Rhône-Alpes, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée* et les trois Conseils régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, rejoints en 2006 par les Conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté lors de l'élargissement du plan à la Saône ainsi que par CNR (la Compagnie Nationale du Rhône), puis par EDF en 2014.

La stratégie du Plan Rhône

Son objectif est de définir et de mettre en œuvre un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône, prenant en compte l'ensemble des usages, par le biais de labellisation et de financements de projets portés par les acteurs de ces territoires (collectivités, associations, entreprises....).

* Le comité de Bassin Rhône-Méditerranée est composé de 165 membres répartis dans 3 collèges : des collectivités territoriales ; des usagers, associations, organisations professionnelles et personnes qualifiées ; de l'État. Il est présidé par Michel Dantin, député européen, maire de Chambéry.



Le Rhône vue aérienne vers Caderousse (Vaucluse)

L'ambition du Plan Rhône est triple

- Concilier la prévention des risques liés aux inondations et les pressions du développement des activités en zones inondables ;
- Respecter et améliorer le cadre de vie de ses habitants : améliorer la qualité des eaux, maintenir la biodiversité, valoriser le patrimoine lié au fleuve, développer un tourisme responsable autour des richesses naturelles, historiques et culturelles de la vallée ;
- Assurer un développement économique pérenne.

La stratégie du Plan Rhône sur 2005-2025 s'articule donc autour de six thématiques

- La culture rhodanienne ;
- Les inondations ;
- La qualité des eaux, ressource et biodiversité ;
- L'énergie ;
- Les transports ;
- Le tourisme.

Les outils financiers

Le Plan Rhône fédère de nombreux acteurs intervenant sur le bassin du Rhône dans des logiques complexes et parfois contradictoires. Il dépasse les limites administratives afin de créer un espace de projet commun.

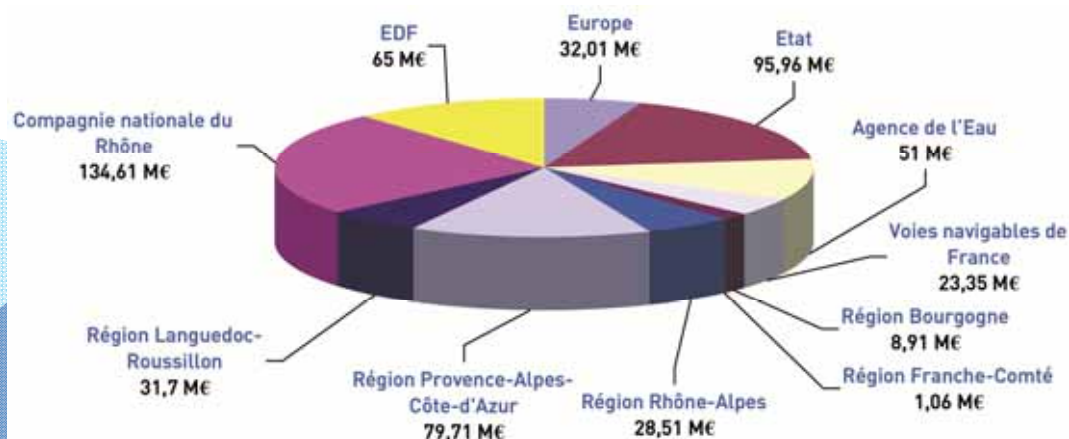
Il dispose principalement de deux outils financiers permettant de soutenir les projets répondant à ses objectifs :

- le Contrat de plan interrégional Etat-Région (CPIER) par lequel les partenaires précisent les objectifs et formalisent leurs engagements financiers ;
- le Programme optionnel plurirégional (POP) Feder Plan Rhône au travers duquel l'Union Européenne s'engage auprès des partenaires du Plan Rhône (voir encadré page suivante)

Les engagements financiers du Plan Rhône 2015-2020

Engagements des partenaires

Sur la période 2015/2020, les partenaires s'engagent à hauteur de 555 millions d'euros, pour un total de 850 millions de projets de développement durable sur l'axe Rhône-Saône.



Répartition par volets



Depuis 2007, l'Europe s'engage auprès des partenaires du Plan Rhône et accompagne ce projet avec des fonds FEDER (Fonds européen de développement régional), à travers le POP (Programme Opérationnel Plurirégional) Rhône Saône 2014-2020.

Outil financier au service du Plan Rhône, le POP a été adopté par la Commission Européenne fin 2014.

Le programme opérationnel plurirégional mobilise 33 M€ et se décline sur 4 orientations :

Faire face au risque d'inondation : 9,22 M€

- Soutenir le transport fluvial en respectant l'environnement : 9,99 M€
- Préserver et restaurer les milieux humides : 6,48 M€
- Promouvoir le patrimoine touristique par l'itinérance douce : ViaRhôna et Voie Bleue Charles le Téméraire : 6,32 M€

La Région Rhône Alpes est autorité de gestion du POP Rhône Saône. Pour plus d'information : www.pop.europe-en-rhonealpes.eu

Une gouvernance partenariale et représentative du territoire

Une instance stratégique : le comité de direction (CODIR).

Il définit la stratégie et les objectifs globaux du projet.

Il est composé :

- des 5 Régions traversées par le Rhône et ses affluents : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté ;
- de l'Etat : la préfecture de la région Rhône-Alpes, coordonatrice de bassin, VNF et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- du Comité de bassin ;
- de la Compagnie Nationale du Rhône CNR ;
- d'EDF.

Une instance élargie : le comité de suivi.

Chargé du suivi et de la concertation, il est composé :

- des membres du CODIR ;
- des départements et grandes villes urbaines du bassin ;
- de syndicats intercommunaux ;
- des préfectures de région et de département concernés ;
- de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- de Voies Navigable de France (VNF) ;
- de France Nature Environnement (FNE).

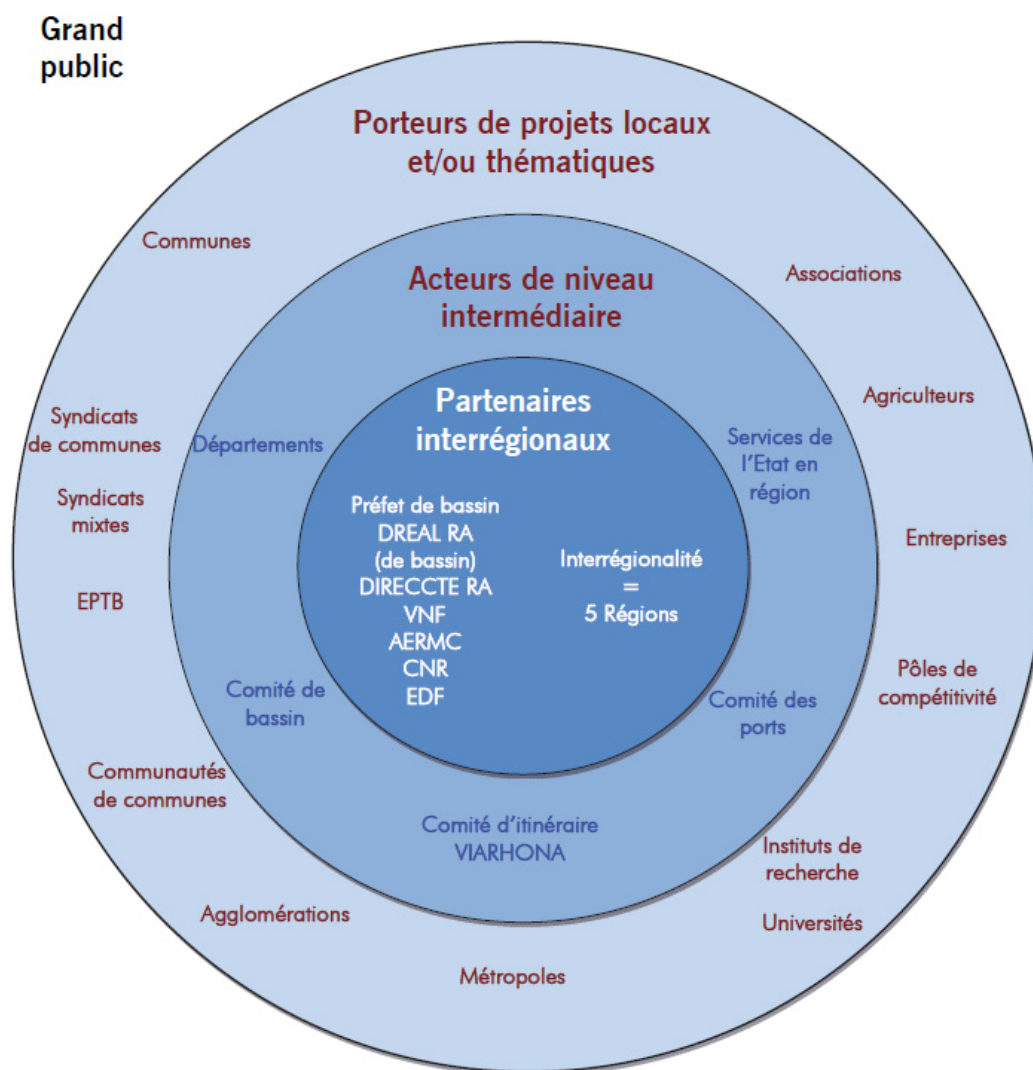
Des instances de programmation et d'animation technique : les CTTI et les CPI

Le Plan Rhône permet, au travers du CPIER et du POP FEDER, de financer des projets répondant à ses objectifs. Pour être financés, les projets déposés par tous maîtres d'ouvrages potentiels (collectivité territoriale, EPCI, association, centre de recherche, ...) sont d'abord instruits, puis examinés dans un cadre concerté par les instances de programmation du Plan Rhône : les Comités Techniques Thématiques Interrégionaux (CTTI) et le Comité de Programmation Interrégional (CPI).

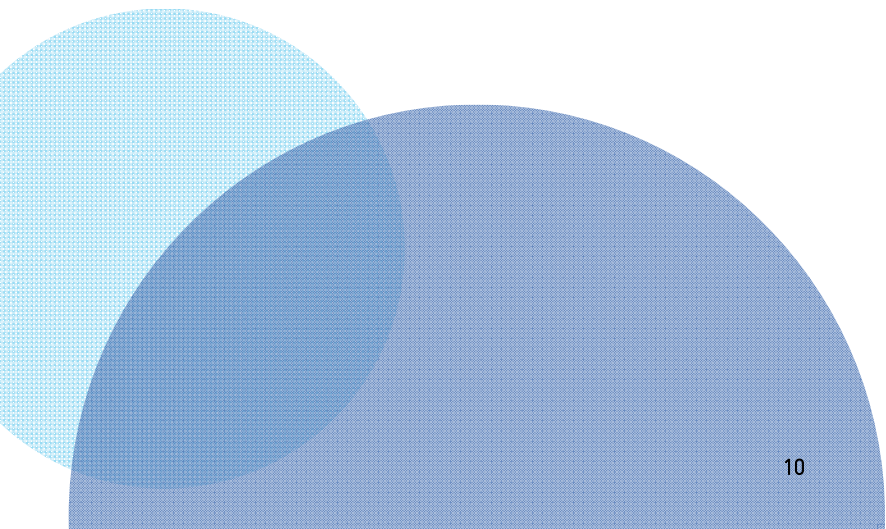
Les CTTI, Comités Techniques Thématiques Interrégionaux, assurent l'animation technique, contribuent à faire émerger des stratégies de développement de projet dans leurs thématiques. Ils vérifient également que les dossiers instruits respectent les critères d'éligibilité au Plan Rhône. Une fois validés, les dossiers peuvent être présentés devant le Comité de Programmation Interrégional du Plan Rhône qui décide de la labellisation et de la programmation des projets.

Le Comité est co-présidé par les membres du CODIR ou leurs représentants et composé, outre les membres du CODIR, des autres signataires du CPIER (Agence de l'eau, ADEME, VNF), du Directeur Régional des Finances Publiques et des Conseils généraux riverains de la Saône et du Rhône représentés au COPIL.

Les parties prenantes du Plan Rhône



DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 VNF : Voies navigables de France
 AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
 CNR : Compagnie nationale du Rhône
 EPTB : Etablissement public territorial de bassin



Volet INONDATIONS

Protéger les riverains du Rhône et de la Saône

Maquette financière totale du
CPIER : 259 M€

Programme POP Feder : 9,22 M€

>> AMENAGER LE TERRITOIRE POUR REDUIRE SA VULNERABILITE AU RISQUE D'INONDATION

Fondée sur des principes de solidarité face aux crues et des choix d'aménagement, la stratégie qui constitue le volet «Inondations» du Plan Rhône vise à agir sur toutes les composantes du risque à travers un programme d'actions territorialisé et concerté.

Les actions engagées se déploient dans une logique de complémentarité entre prévention du risque et protection des biens et des personnes, en conciliant la rareté du foncier et le dynamisme démographique et économique.

- ◆ 1 milliard d'euros de dégâts et 7 morts dus à la crue de décembre 2003
- ◆ Plus de 1000 km² de terres agricoles menacées par une crue millénaire
- ◆ Plus de 4 000 km de voies ferrées potentiellement inondables dans le bassin Rhône Méditerranée
- ◆ Près de 11 000 km de routes principales potentiellement inondables dans le bassin Rhône Méditerranée
- ◆ 30 % des riverains du fleuve Rhône vivent en zone inondable dont plus de 55 % à l'aval de Beaucaire

> Agir sur l'aléa : 223 M€

- ▶ Sécuriser les ouvrages de protection et la réduction des durées de submersion des terres inondées avec l'amélioration du ressuyage .
- ▶ Préserver les champs d'expansion des crues pour réduire les débits des crues les plus dommageables pour les secteurs densément urbanisés.

La rénovation des quais du centre-ville d'Arles : protection contre les crues et valorisation du patrimoine



Travaux de sécurisation des digues



Le quai Max Dormoy pendant les travaux



Le quai de la Roquette après travaux

> Réduire la vulnérabilité des territoires : 19 M€

- ▶ Maîtriser le développement urbain : élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondation conformément à la doctrine Rhône, planification par les collectivités ;
- ▶ Il faut également réduire au maximum les dommages en cas de crues en adaptant les constructions (habitat, entreprises, exploitations agricoles, bâtiments et services publics, réseaux, etc.)



Hangar agricole surélevé



Terres agricoles inondées à Mondragon (Vaucluse)

Volet INONDATIONS

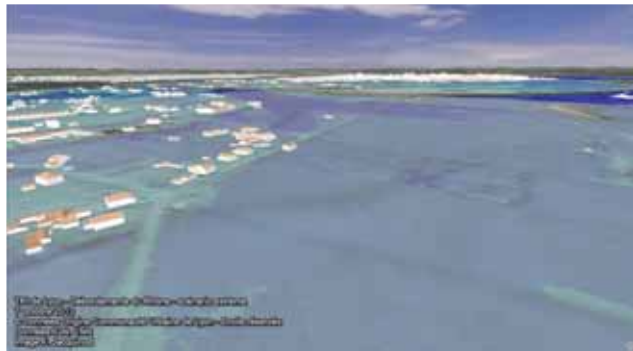
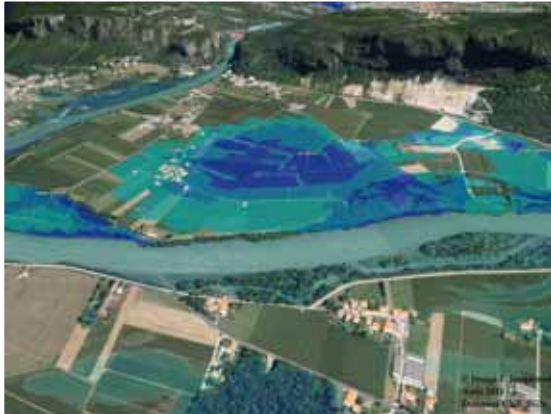
Protéger les riverains du Rhône et de la Saône

> Savoir mieux vivre avec le risque : 15 M€

Se protéger durablement contre les inondations passe par une meilleure connaissance du fleuve et des enjeux :

- ▶ Soutenir les opérations d'information préventive ;
- ▶ Mettre en place des outils de prévision des crues et de préparation à la gestion de crise ;
- ▶ Développer la culture du risque.

L'utilisation des nouvelles technologies pour mieux visualiser le risque



(données : Grand Lyon, IGN, CNR. F. Jacquinod)
Scénario extrême d'inondations sur le secteur de Lyon

Représentation 3D d'une zone inondable

> Constituer et consolidation les maîtrises d'ouvrages : 2 M€

A ce jour seuls certains secteurs se sont dotés de structures aux moyens suffisants pour mettre en œuvre des actions efficaces de gestion du risque inondation. En s'appuyant sur les dynamiques actuelles nationales ou locales et en identifiant les besoins des maîtres d'ouvrages existants et des territoires orphelins, cet axe vise à favoriser la structuration des collectivités le long de l'axe Rhône-Saône.

Le copilotage technique de ce volet est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes et le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Contacts :
DREAL : Christophe BALLET-BAZ - Tél. 04 26 28 61 18
c.ballet-baz@developpement-durable.gouv.fr
SGAR : Guillaume ROUSSET
guillaume.rousset@rhone-alpes.pref.gouv.fr

Volet QUALITE DES EAUX, RESSOURCE & BIODIVERSITE

Le bon état du Rhône et de la Saône, un atout pour les territoires

Maquette financière totale du
CPIER : 125 M€

Programme POP Feder : 6,48 M€

>> PRESERVER LE RHONE ET LA SAONE ET LEURS ESPACES NATURELS

L'eau des vallées du Rhône et de la Saône fournit de nombreux services : production d'électricité, ressource en eau, navigation, loisirs et tourisme... Les usages et aménagements historiques ont généré des dégradations sur ces milieux naturels.

Le volet Qualité des eaux, ressource et biodiversité du Plan Rhône investit pour que le Rhône et la Saône retrouvent et conservent leur richesse écologique et demeurent des atouts pour le développement des territoires et pour notre potentiel de résilience face au changement climatique.

L'objectif est d'atteindre le bon état pour 60% du linéaire de la Saône et du Rhône d'ici 2021, 100% en 2027.

- ◆ Entre 0,5°C et 1,6°C d'augmentation de la température de l'eau du Rhône en 30 ans.
- ◆ 2,3 millions d'habitants alimentés en eau potable par la nappe alluviale du Rhône.
- ◆ Plus de 180 millions de m³ puisés dans la nappe du Rhône chaque année pour l'eau potable, 520 millions de m³/an puisés dans le fleuve tout usage confondu.
- ◆ 20 % d'augmentation des besoins en eau potable dans les 25 années à venir.



> Améliorer la qualité des eaux : 15 M€

Réduire la pollution par les toxiques et les pesticides sur le Rhône et la Saône :

- ▶ Faire émerger les actions prioritaires de réduction des flux toxiques par les sites industriels ;
- ▶ Accompagner la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités (objectif national 2020) ;
- ▶ Réduire les pollutions par les pesticides agricoles, en particulier sur la Saône.

> Restaurer la qualité écologique du Rhône et de la Saône : 43 M€

Réhabiliter d'anciens bras et dynamiser le fonctionnement sédimentaire sur plus de 30 km de cours d'eau :

- ▶ Poursuivre la restauration engagée sur les sites de Péage de Roussillon et Montélimar et l'engager sur Miribel-Jonage et Donzère-Mondragon d'ici 2020 pour retrouver un fleuve vif et courant ;
- ▶ Favoriser un élargissement contrôlé du lit du Rhône pour diversifier les habitats ;
- ▶ Restaurer les berges et anciens bras de la Saône.



Volet QUALITE DES EAUX, RESSOURCE & BIODIVERSITE

Le bon état du Rhône et de la Saône, un atout pour les territoires

> Faciliter la circulation des poissons et en particulier des poissons migrateurs : 26 M€

- ▶ Rétablir la continuité écologique sur l'axe Rhône-Saône et aux confluences ;
- ▶ Ré-ouvrir plus de 200 km de fleuve (de la mer jusqu'à la Galaure) et l'accès aux affluents pour les poissons migrateurs, en lien avec les objectifs du PLAGEPOMI*.

> Reconquérir les milieux humides de la vallée du Rhône et de la Saône : 16 M€

Les milieux humides sont utiles pour le développement de la biodiversité, garantir la régulation hydraulique des cours d'eau lors des crues ou des étiages, protéger et recharger la ressource en eau souterraine. Ils offrent aussi un potentiel de résilience face au changement climatique.

- ▶ Acquérir ou restaurer 400 ha de zones humides dans la vallée alluviale du Rhône et de la Saône.



Zone humide du marais de Chautagne (Savoie)

Zone humide de Gevigney-et-Mercey (Haute-Saône)

> Partager la ressource en eau et s'adapter au changement climatique : 9 M€

- ▶ Favoriser les économies d'eau, en particulier sur les secteurs en déficit ;
- ▶ Organiser le partage de l'eau (plans de gestion de la ressource) ;
- ▶ Agir pour s'adapter au changement climatique, en déclinaison du plan de bassin.

> Anticiper, orienter, évaluer pour des actions efficaces sur le Rhône et la Saône : 16 M€

- ▶ Renforcer la connaissance opérationnelle du Rhône et son partage avec les gestionnaires ;
- ▶ Maintenir le socle de recherche nécessaire pour répondre aux enjeux de gestion du Rhône.

ISRivers : un dialogue scientifique de niveau international autour du Rhône et des grands fleuves du monde



Session d'ouverture du 1^{er} colloque ISRivers, en juin 2012

Le pilotage technique de ce volet est assuré par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

Contacts :
Valérie SANTINI - valerie.santini@eaumc.fr

* PLAGEPOMI : Plan de gestion des poissons migrateurs.

Volet TRANSPORT FLUVIAL

Favoriser le report modal et promouvoir la voie d'eau

>> CRÉER DE LA VALEUR ET DES EMPLOIS EN DÉVELOPPANT LE TRANSPORT FLUVIAL ET LES SITES PORTUAIRES

Maquette financière totale du CPIER : 182 M€
Programme POP Feder : 10 M€

- ◆ 2 fois plus de trafic fluvial en tonne/km sur le bassin Rhône Saône entre 1998 et 2008
- ◆ 2 à 4 fois moins de CO2 émis par tonne/km transportée sur le fleuve par rapport au transport par poids-lourds
- ◆ 3 fois moins d'énergie consommée par tonne/km transportée sur le fleuve par rapport au transport par poids-lourds
- ◆ 20 % de l'activité agricole et industrielle française dans le bassin Rhône Méditerranée
- ◆ 230 entreprises industrielles et de logistique implantées le long du Rhône.

L'axe fluvial Rhône-Saône constitue une voie de communication importante pour les échanges commerciaux entre l'Europe et la Méditerranée. Le développement du transport fluvial sur l'axe est devenu une absolue nécessité.

Comparativement aux autres modes de transport, le transport fluvial dispose de nombreux atouts : performant pour le fret avec des convois poussés pouvant transporter jusqu'à 5000 tonnes, sûr (transport en site propre, faible accidentologie), économe en énergie (2 à 3 fois moins que la route), avec des

performances environnementales en termes d'émission de gaz à effet de serre, de nuisances sonores ou de pollution des eaux. De plus il offre des possibilités de desserte en douceur du cœur des agglomérations sans gêne pour les riverains.

> Développer le trafic fluvial de marchandises : 20,1 M€

- ▶ Promouvoir le transport fluvial de marchandises et développer l'offre multimodale des plateformes portuaires sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône, notamment grâce à la structure Medlink Ports*;
- ▶ Définir des stratégies de développement portuaire cohérentes, aider au report modal en développant les embranchements fluviaux, et soutenir l'innovation et la modernisation de la cale.

En 2014 sur l'axe Rhône-Saône :

- ◆ 6,4 millions de tonnes de marchandises transportées
- ◆ plus de 100 000 conteneurs fluviaux,
- ◆ 1,45 milliards de T.km en prestations de transport.



* L'Agence de développement Medlink Ports est une structure créée en janvier 2015 par l'association du Grand port maritime de Marseille (GPMM), la Compagnie nationale du Rhône (CNR), Voies navigables de France (VNF) et les ports du bassin Rhône-Saône. Elle assure la promotion et le développement du transport fluvial pour l'ensemble du bassin Rhône-Saône.

Volet TRANSPORT FLUVIAL

Développer le transport fluvial sur le Rhône et la Saône

> Développer les actions de formation en faveur des métiers de la voie d'eau : 1M€

- ▶ Accroître la formation initiale et continue des navigants ;
- ▶ Introduire et déployer le module de transport fluvial dans les formations initiales en DUT ;
- ▶ Améliorer la capacité d'accueil scolaire des enfants de bateliers.

> Poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales : 148,3 M€

Afin de lever les freins à la croissance de la demande :

- ▶ Poursuivre les travaux de modernisation du canal du Rhône à Sète ;
- ▶ Réaliser des appontements pour le commerce ;
- ▶ Aménager des interfaces fluviales pour la logistique urbaine ;
- ▶ Réaliser des aménagements portuaires (plateformes, quais, outillage, entrepôts, ...)



Le réaménagement du canal du Rhône à Sète : une circulation fluidifiée



Le port de commerce de Mâcon renforce ses capacités multimodales



Appontement à l'estacade du Port Rambaud à Lyon

> Accompagner la croissance du trafic en améliorant les services : 11,89 M€

- ▶ Moderniser le slipway d'Arles, étude d'opportunité et de définition d'un second site de réparation navale à haute performance environnementale sur le bassin Rhône-Saône-Méditerranée, permettant d'accueillir et de traiter de plus grands bateaux.

> Poursuivre les actions de recherche et d'innovation autour du transport fluvial et de la pluri-modalité liée au fleuve : 1 M€

- ▶ Motorisation propre des unités fluviales ;
- ▶ optimisation des cales fluviales et fluviomaritimes ;
- ▶ logistiques intermodales.

Le pilotage technique de ce volet est assuré par la Direction territoriale Rhône-Saône de Voies Navigables de France (VNF)

Contact :
Nicolas CHARTRE - nicolas.chartre@vnf.fr

Volet TOURISME

Un potentiel de développement économique autour du Rhône et de la Saône, source de cohésion et de richesse.

Maquette financière totale du CPIER : 160 M€
Programme POP Feder : 6,32 M€

>> AUGMENTER L'ATTRAIT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU BASSIN RHÔNE - SAÔNE

- ◆ 859 km de ViaRhôna et un taux de croissance de la fréquentation de +22 %, entre 2013 et 2014.
- ◆ www.viarhona.com en deuxième place sur la liste des sites internet français dédiés aux véloroutes les plus fréquentés.
- ◆ La Charles le Téméraire : 670 km reliant Lyon au Luxembourg dont 427 km (63%) de « Voies bleues » longeant les rivages de Saône. Un axe majeur d'accueil des touristes itinérants en provenance du Benelux.
- ◆ Croisières fluviales : 110 000 passagers transportés grâce aux 24 paquebots fluviaux (13 en 2009 soit une hausse de + 84.62 %)
- ◆ Retombées économiques évaluées à 122,9 M€ en 2013.

La promotion du patrimoine naturel, culturel et industriel de l'axe fluvial Rhône – Saône, représente un fort potentiel de développement économique, facteur de richesse et d'attractivité.

En reliant des zones touristiques à des zones moins fréquentées, le développement d'infrastructures à l'échelle du bassin est facteur de cohésion sociale et économique en stimulant le développement sur l'ensemble de ces territoires.

Le grand enjeu du volet Tourisme du Plan Rhône 2015 -2020 est de confirmer la place des destinations ViaRhôna et Charles le Téméraire / Voie Bleue comme des destinations touristiques majeures du XXIème siècle pour la France avec une attractivité forte au niveau international.



ViaRhôna, plus de la moitié du parcours déjà réalisé



> Finaliser les itinéraires cyclables au bord du Rhône et de la Saône ViaRhôna et Charles le Téméraire / Voie bleue en France : 50 M€

- ▶ Assurer leur interconnexion et les relier avec l'itinéraire cyclable suisse N° 1 « Route du Rhône » et leur mise en tourisme au niveau régional et interrégional;
- ▶ Achever leur aménagement, y compris leur signalisation (touristique et directionnelle), et les outils de suivi de leur fréquentation ;
- ▶ Assurer la promotion globale des itinéraires, rendre l'information des itinéraires disponibles sous différents supports (notamment numériques), compatibles avec la mobilité;
- ▶ Soutenir la mise en tourisme sur les tronçons déjà réalisés : conseil à la création de produits touristiques, formation des professionnels du tourisme, accès à l'itinéraire cyclable grâce à l'intermodalité avec les autres modes de transport.

Itinéraires Voie Bleue/Charles le Téméraire et ViaRhôna

Volet TOURISME

Un potentiel de développement économique autour du Rhône et de la Saône, source de cohésion et de richesse.

> Contribuer au développement d'un tourisme fluvial bénéficiant aux territoires : 75 M€

- ▶ Promouvoir une stratégie partagée de développement du tourisme fluvial en favorisant les synergies entre la mise en tourisme de la ViaRhôna et de la Charles-Le-Téméraire / Voie Bleue ;
- ▶ Accompagner la création et la modernisation des équipements fluviaux, notamment pour réduire les nuisances éventuelles ;
- ▶ Soutenir la création d'équipements de loisirs d'intérêt interrégional complétant l'offre touristique des itinéraires cyclables structurants et du tourisme fluvial.

Faciliter un tourisme multimodal : fluvial, cyclable et pédestre



Les berges du Rhône et le pont Raymond Barre à Lyon

Développer le tourisme fluvial avec des équipements responsables



La navette électro-solaire de Jonage

> Inventorier et valoriser, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information, le patrimoine emblématique des territoires qui favorise les retombées liées au tourisme itinéraire doux et fluvial : 35 M€

- ▶ Soutenir l'aménagement de sites d'observation ou de lecture de paysage, la protection et la mise en valeur des espaces fragiles et du patrimoine culturel (bâti ou non) ;
- ▶ Mettre en œuvre la signalisation d'information liée au patrimoine remarquable traversé, et développer les outils immatériels (films, réalité augmentée,...) ;
- ▶ Renforcer la connaissance environnementale des fleuves par une mise en tourisme raisonnée des espaces naturels sensibles et des lieux d'activités économiques liés aux fleuves ;
- ▶ Rénover les patrimoines emblématiques liés au fleuve et à fort intérêt touristique.



Passerelle entre Tain-l'Hermitage et Tournon (Drôme), premier ouvrage des Frères Seguin sur le Rhône



Aménagement autour de la halte fluviale de Cruas (Ardèche)

Le pilotage technique de ce volet est assuré par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Rhône-Alpes.

Contact :
Véronique LEMMENS
veronique.lemmens@direccte.gouv.fr

Volet ENERGIE

Contribuer au succès de la transition énergétique

Maquette financière totale du
CPIER : 72,5 M€

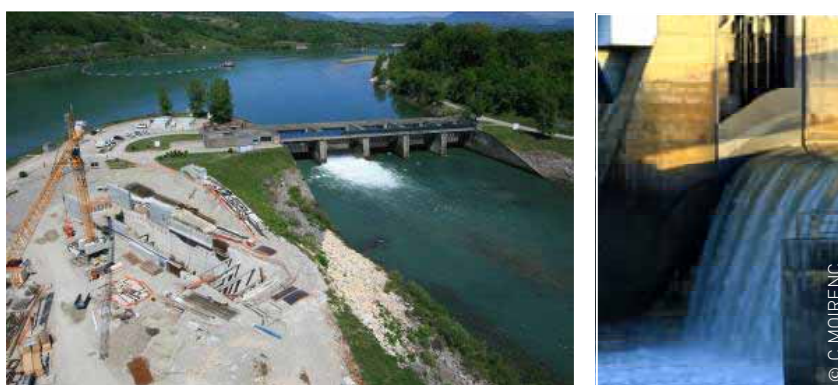
> > MOBILISER LES ENERGIES DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE POUR EN FAIRE UN GISEMENT ENERGETIQUE 100% RENOUVELABLE.

La production d'énergie électrique est un enjeu majeur pour le bassin Rhône- Méditerranée, qui produit environ 25 % de l'énergie électrique française — principalement non-émettrice de carbone, tous modes de production confondus - et environ 60 % (35 à 40 TWh) de l'énergie hydroélectrique nationale. Les eaux du Rhône permettent à elles seules une production moyenne annuelle d'électricité décarbonée de plus de 105 TWh, 90 TWh d'origine thermique, 15,5 d'origine hydraulique.

Le volet énergie du plan Rhône doit permettre de contribuer au développement de la production d'énergie renouvelable sur l'axe Rhône-Saône tout en veillant à une gestion équilibrée de la ressource en eau et en respectant la qualité des milieux et des paysages.

> Optimiser la ressource en eau et valoriser la ressource énergétique renouvelable : 60 M€

- ▶ Dans une approche environnementale globale et intégrée, implanter de nouvelles Petites Centrales Hydroélectriques (PCH) sur le Rhône, afin de turbiner les débits réservés qui ont été relevés pour améliorer la qualité environnementale de certains tronçons du Rhône.



Petites Centrales Hydroélectriques de Chautagne (Savoie) et Rochemaure (Ardèche)

> Valoriser le potentiel de la Saône : 10 M€

La Saône, bien que moins puissante que le Rhône, représente un potentiel énergétique à ne pas négliger pour le succès de la transition énergétique.

- ▶ Installer des aménagements hydroélectriques sur les barrages de la Saône, après en avoir étudié le potentiel de production.



Barrages sur la Saône à Couzon-au-Mont-d'Or et Dracé (Rhône)

Volet ENERGIE

Contribuer au succès de la transition énergétique

> Accompagner les expérimentations de nouvelles technologies de production d'énergie renouvelable : 2 M€

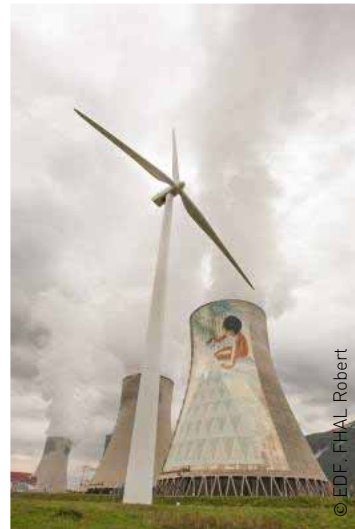
- ▶ Mobiliser le Rhône et la Saône comme terrains d'expérimentation au service des talents industriels, et contribuer ainsi à l'émergence de nouvelles solutions de production d'énergie renouvelable.

> Identifier les sites sur le territoire du Plan Rhône susceptibles d'accueillir des installations de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque : 0,5 M€

- ▶ Dans le respect des autres fonctions (zones d'expansion des crues, espaces naturels, espaces agricoles...).



Parc photovoltaïque de Saulce-sur-Rhône (Drôme)



Aéroréfrigérants et éolienne à Cruas-Meysses (Ardèche)

Le pilotage technique de ce volet est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes.

Contact :
Christophe BALLET-BAZ - Tél. 04 26 28 61 18
c.ballet-baz@developpement-durable.gouv.fr

DYNAMIQUES ET INNOVATIONS TERRITORIALES ET SOCIETALES

Maquette financière totale du
CPIER : 51,2 M€

> > DEVELOPPER DE NOUVELLES METHODES DE TRAVAIL AVEC LES TERRITOIRES POUR FAIRE EMERGER DES PROJETS

> > STRUCTURER LES CONNAISSANCES SUR LE FLEUVE

> > SENSIBILISER LE PUBLIC AUX ENJEUX DU TERRITOIRE RHÔNE-SAÔNE

Approche transversale reconnaissant la multifonctionnalité des territoires du Rhône et de la Saône, ce volet est une innovation du CPIER 2015-2020.

Fort du retour d'expériences de la période 2007-2013, les partenaires souhaitent développer de nouvelles méthodes de travail permettant d'appréhender de manière intégrée l'ensemble des enjeux de chaque territoire : il s'agira par exemple, sur les sites à enjeux multiples, de signer des conventions avec les acteurs des territoires pour que les interventions du plan Rhône soient mieux coordonnées.

Ce volet vise également à partager avec les gestionnaires et le grand public les nombreuses connaissances scientifiques et techniques sur le fleuve, issues notamment de la première programmation du plan Rhône, et les bonnes pratiques.

> Accompagner des stratégies interrégionales d'aménagement et de développement des territoires en bordure du Rhône et de la Saône en conciliant les usages du foncier et une gestion économe de l'occupation de l'espace. : 40 M€

- ▶ Analyser les pressions sur l'occupation de l'espace, identifier les potentiels économiques et proposer des orientations interrégionales d'aménagement et d'occupation de l'espace ;
- ▶ Soutenir des opérations innovantes d'aménagement prenant en compte les usages du foncier et les enjeux environnementaux et économiques du Plan Rhône ;
- ▶ Approfondir la coopération avec le monde économique et faire émerger des projets économie/culture et patrimoine favorisant la cohésion sociale et la création d'emplois pérennes ;
- ▶ Valoriser les atouts économiques des territoires : promouvoir le développement d'activités utilisant la voie d'eau ou en lien avec la culture et le patrimoine des territoires en bordure du fleuve, favoriser l'accueil et le développement de PME ;
- ▶ Accompagner les projets innovants ou expérimentaux générateurs d'emplois : agriculture urbaine, installations culturelles éphémères ;
- ▶ Développer les filières.

> Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône Saône : 3,2 M€

- ▶ Assurer la communication du Plan Rhône auprès des porteurs de projets, associations, élus et du grand public ;
- ▶ Donner de la visibilité et de la reconnaissance au label « Plan Rhône »;
- ▶ Assurer des actions d'éducation à l'environnement pour les populations riveraines du fleuve.

DYNAMIQUES ET INNOVATIONS TERRITORIALES ET SOCIETALES

> Capitaliser et diffuser les connaissances liées au fleuve Rhône et à la Saône : 3 M€

- ▶ Valoriser la connaissance afin de faire du Rhône et de la Saône une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant ;
- ▶ Améliorer la capacité collective des acteurs du Rhône et de la Saône à répondre aux actuels et futurs enjeux du territoire.

> Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône : 5 M€

- ▶ Définir une stratégie interrégionale de recherche et d'innovation ;
- ▶ Impulser le travail de recherche sur des sujets stratégiques du Plan Rhône pour aider à la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion et les mettre à disposition du public ;
- ▶ Identifier et sensibiliser aux enjeux du plan Rhône les réseaux de recherche et d'expertise scientifique, régionaux, interrégionaux et nationaux.

Le pilotage de cet axe est assuré collectivement par le partenariat du Plan Rhône.

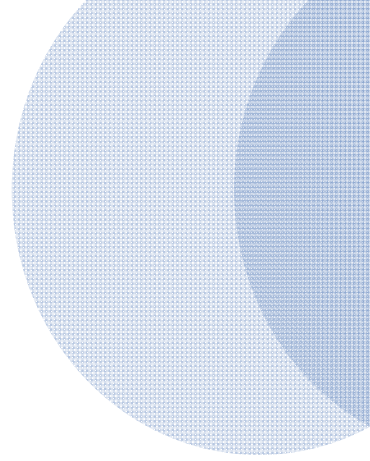
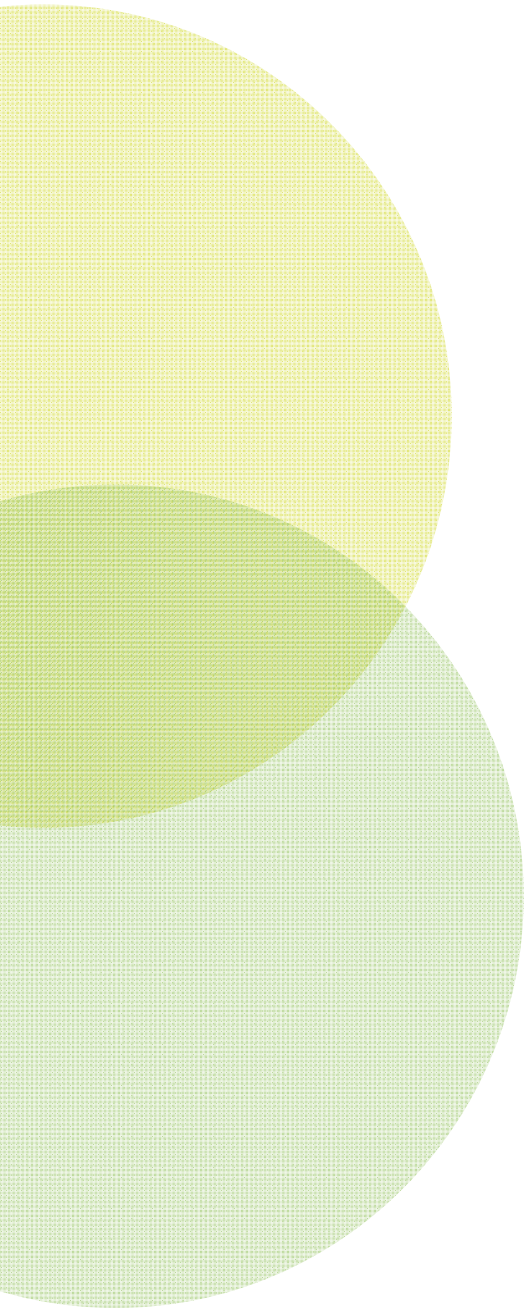
Contacts :

Préfecture de Rhône-Alpes : Guillaume Rousset - guillaume.rousset@rhone-alpes.pref.gouv.fr
Régions: Christelle DUC - cduc@rhonealpes.fr



Bilan du Plan Rhône 2007-2013





Bilan du Plan Rhône 2007- 2013

- >> 1498 projets labellisés
- >> 767 M€ d'opérations financées
- >> 438 M€ financés par les partenaires du plan Rhône

La programmation du Plan Rhône de 2007 à 2013, contractualisée dans un premier Contrat de projets interrégional Etat-Régions s'est naturellement structurée autour des six volets thématiques de la stratégie du Plan Rhône énoncée en 2005 :

- **Patrimoine et culture** : se réapproprier aux plans culturel et social le fleuve Rhône, conçu comme un patrimoine commun.
- **Prévention des risques liés aux inondations** : mieux gérer les inondations, réduire la vulnérabilité, savoir mieux vivre avec le risque, concevoir des plans de gestion par bassin.
- **Qualité des eaux, ressource et biodiversité** : restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource et les milieux.
- **Énergie** : concilier le développement de la production d'énergie et le respect de l'environnement
- **Transport fluvial** : gérer la demande exponentielle de déplacements dans la vallée du Rhône, en favorisant le transfert modal vers la voie d'eau
- **Tourisme** : améliorer le cadre de vie des riverains et valoriser les territoires par un tourisme de qualité.

POP FEDER PLAN RHONE

2007-2013 : 33 M€

> 268 opérations programmées sur les thématiques Inondations, Environnement et Transport fluvial

> Coût total des opérations programmées : 120 M€

Volet INONDATION

305 opérations programmées

Coût total des opérations : 190 M€ dont 110 M€ apportés par le partenariat du Plan Rhône Pr

- 126 M€ programmés pour faire avancer l'important programme de sécurisation des digues du Rhône porté par le SYMADREM en Camargue.
- Plus de 80 opérations de réduction de la vulnérabilité d'exploitations agricoles dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Volet QUALITÉ DES EAUX, RESSOURCES ET BIODIVERSITÉ

600 opérations programmées

Coût total des opérations : 141 M€, dont 93 M€ apportés par le partenariat du Plan Rhône

- Restauration de 30 km de îlots du Rhône sur les sites de Péage de Roussillon et de Montélimar et augmentation des débits réservés ;
- Réduction des prélèvements d'eau de 65 000 m³ d'eau par jour par les industriels sur le secteur de Péage-de-Roussillon, le seul en déficit quantitatif sur le Rhône (soit l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 300 000 habitants) ;
- 200 opérations de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau chez des industriels.

Volet TRANSPORT FLUVIAL

197 opérations programmées

Coût total des opérations : 198 M€, dont 109 M€ apportés par les partenaires du Plan Rhône

- Modernisation du canal du Rhône à Sète ;
- Réalisation d'un simulateur de navigation ;
- Soutien à la formation des navigants ;
- Modernisation des ports fluviaux ;
- Mise en œuvre des systèmes d'informations fluviales ;
- Démarrage des travaux du rallongement de l'écluse de Rochetaillée-sur-Saône.

Volet ENERGIE

20 opérations programmées

Coût total des opérations : 50 M€, dont 43 M€ apportés par le partenariat du Plan Rhône

- Mise en place de petites centrales hydroélectriques sur les sites de Chautagne, Belley et Rochemaure-Montélimar.

Volet TOURISME

129 opérations programmées

Coût total des opérations : 165 M€, dont 68 M€ apportés par le partenariat du Plan Rhône

- ViaRhôna du Léman à la Méditerranée ;
- Remise en navigabilité du Haut-Rhône ;
- Aménagement de haltes fluviales et de ports de plaisance.

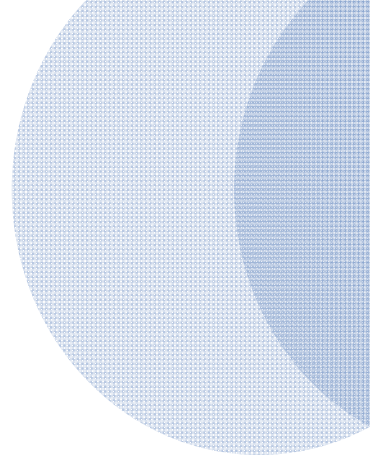
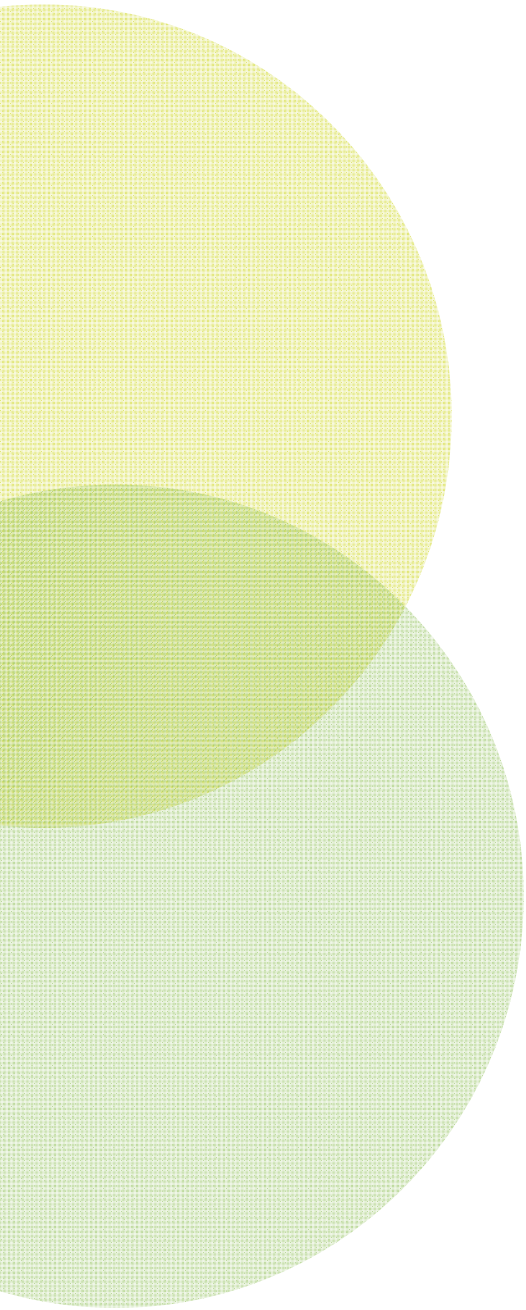
Volet PATRIMOINE ET CULTURE

75 opérations programmées

Coût total des opérations : 31 M€, dont 11,2 M€ apportés par le partenariat du Plan Rhône

- Restauration du Musée d'Art sacré de Pont Saint Esprit ;
- Extension et réaménagement partiel du Musée de l'Arles antique et restauration d'une barque romaine.

Annexes



POUR EN SAVOIR PLUS - liens utiles

- Le site du Plan Rhône : planrhone.fr
- Le site du Programme Opérationnel Plurirégional 2014-2020 : pop.europe-en-rhonealpes.fr

Les services de l'Etat

- Le site de la préfecture de bassin (Rhône-Alpes) : rhone.gouv.fr
- La DREAL de bassin (Rhône-Alpes) : rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
- La DIRECCTE : rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Les 5 Régions

- La Région Bourgogne : region-bourgogne.fr
- La Région Franche-Comté : franche-comte.fr
- La Région Languedoc-Roussillon : laregion.fr
- La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : regionpaca.fr
- La Région Rhône-Alpes : rhonealpes.fr

Les autres partenaires interrégionaux

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : eaurmc.fr
- Voies navigables de France : vnf.fr
- La Compagnie Nationale du Rhône : cnr.tm.fr
- EDF : edf.fr



Contacts presse :

Préfecture de la Région Rhône-Alpes :

Raphaëlle PADOVANI / raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr / 04.72.61.68.83

Jean-Michel MOREL / jean-michel.morel@rhone.gouv.fr / 04.72.61.60.14

Région Rhône-Alpes : Clémence CAPRON / ccapron@rhonealpes.fr / 04.26.73.49.57 / 06.87.56.05.48

CNR : Béatrice AILLOUD / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr / 04.72.00.67.21 / 06.07.27.46.07

EDF : Valéry VERCELLINO / valery.vercellino@edf.fr / 06.50.35.22.42

VNF : Nathalie BALLAND / 04.72.56.59.05

Agence de l'eau RMC : Valérie SANTINI / valerie.santini@eaurmc.fr / 04.72.71.28.63 / 06.33.03.76.24